

Rapport

Annuel

2012



Sommaire

Le mot du président	3 - ►
L'Ipse en quelques mots	5 - ►
Les entreprises adhérentes	6 - ►
Le Conseil d'administration	7 - ►
L'organisation de l'Ipse	9 - ►
Le Conseil d'orientation	11 - ►
Le partenariat	12 - ►
Les principales activités de l'Ipse en 2012	13 - ►
Les réunions de l'Ipse	14 - ►
La Charte européenne des entreprises de la protection sociale	17 - ►
Les manifestations Ipse	18 - ►
Les publications Ipse	19 - ►
Les activités diverses	20 - ►
Etat financier de l'Ipse 2012	21 - ►
Annexe	22 - ►

Des adhérents Ipsse au sein de la protection sociale solidaire

L'Europe continue à être confrontée aux crises financières, économiques et sociales, dont les conséquences de tout ordre ne sont pas encore en voie d'achèvement. Nous poursuivons, en entretenant les contacts, les Rencontres Ipsse et Colloques professionnels, l'échange d'expériences, d'analyses de propositions avec nos partenaires européens.

En France, en sus des règles prudentielles et fiscales qui représentent autant de contraintes dans le domaine de la protection sociale complémentaire et qui ne nous distinguent guère du secteur de l'assurance dans son ensemble, nous devons aussi répondre sans nous diviser à la mise en œuvre de la généralisation de la complémentaire santé, dont l'impact reste encore à mesurer.

Nous sommes ainsi placés dans un environnement où prévenir et réagir conditionnent l'avenir. L'Ipsse se doit ainsi de s'adapter aux mouvements continus de rapprochement et de concentration des secteurs mutualistes et paritaires. Il y va aussi du maintien de nos moyens d'existence, c'est à dire du montant global des cotisations que nous recevons de nos adhérents, dont la baisse ne se fait pas ressentir en 2012. Mais dès 2013, vous le savez, il en sera tout autrement.

Notre engagement est notre meilleure réponse à ces défis. Aboutir à une pleine reconnaissance d'une démarche solidaire, fidèle aux missions d'intérêt général de nos activités professionnelles respectives d'institutions de prévoyance et de mutuelles : notre réflexion et notre action ont été menées en ce sens. Retenons, parmi tant d'autres, 3 événements pour le cru Ipsse 2012.

En premier lieu, l'adoption de la «Charte européenne des entreprises de la protection sociale» par notre Assemblée générale du 4 avril, qui a représenté un progrès significatif issu de nos débats. Nos entreprises peuvent ainsi manifester concrètement leurs différences essentielles avec le secteur de l'assurance lucrative.

Ce manifeste est toujours des plus porteurs d'espoir appuyé sur le socle solide que constitue l'ensemble des adhérents à l'Ipsse. La Charte est un élément moteur pour l'évolution de notre secteur mutualiste et paritaire. Nous poursuivons la mise en valeur de nos atouts et de notre spécificité dans l'intérêt de nos adhérents, individuels ou collectifs.



Alain Chenot
Président de l'Ipsse

Le second temps fort est bien entendu la XXXVIIIe Rencontre Ipsse d'octobre 2012, organisé en partenariat avec la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail – Eurofound – à Dublin sur le thème «la protection sociale : entre rigueur et nouveaux développements»

Le constat a été porté sur la crise qui s'installe en Europe. Partout les coupes budgétaires accentuent la récession qui amène elle-même à renforcer les politiques d'austérité qui s'en prennent aux systèmes de protection sociale.

L'Ipsse a l'ambition de rassembler les acteurs de la protection sociale pour porter une alternative crédible aux opérateurs mus par une logique marchande et répondre à un cahier des charges d'intérêt général tel qu'il serait défini par les pouvoirs publics. Notre conception de la solidarité et nos idées sur la manière de la mettre en œuvre ne cessent de s'étendre à des territoires nouveaux. Les évolutions économiques et sociétales doivent conduire nos organismes à s'interroger sur leur organisation, leur gouvernance interne pour développer les solidarités territoriales et intergénérationnelles.

Enfin, troisième fait marquant, le 10ème Colloque Professionnel Ipsse tenu en novembre sur le thème «Désignation d'un opérateur unique pour gérer les garanties collectives dans une branche : libre prestation de services ou exigence de solidarité ?». Il convient à ce titre de souligner l'intuition dont a fait preuve l'Ipsse d'organiser son Colloque sur ces questions, tant l'accord national interprofessionnel signé en ce début d'année 2013 et plus particulièrement la généralisation de la complémentaire santé sont au cœur des préoccupations de nos adhérents.

Les actes de ces manifestations ont été publiés dans le cadre de numéros Foliocollection.

Toutes ces réflexions, tous ces débats, toute cette force de proposition, toutes ces réalisations fondent l'identité de l'Ipsse, valorisant, augmentant, peut-être modestement mais fermement, le potentiel d'actions de nos adhérents au sein de la protection sociale solidaire.



Dominique Boucher
Délégué général de l'Ipsse

L'Ipse et son assise

Créé en 1989, l'**Institut de la protection sociale européenne - Ipse** – a pour volonté d'accompagner la construction européenne d'une protection sociale solidaire et non lucrative en favorisant à cette fin le dialogue social. L'Ipse agit donc pour :

- ▶ **favoriser le développement de la protection sociale solidaire** ;
- ▶ **promouvoir la coopération et la synergie** entre les mutualités et les groupes paritaires de protection sociale, en associant d'autres acteurs sociaux.

L'action de l'Ipse repose sur la participation de ses adhérents, entreprises essentiellement paritaires et mutualistes. L'Ipse dispose de plus d'un large réseau dans les pays de l'Union européenne et d'un conseil d'orientation où sont présents de nombreux acteurs sociaux européens ainsi que les partenaires sociaux français et européens.

Pour mener à bien ses missions, l'Ipse développe diverses activités qui se composent :

- **De manifestations** que sont les **Rencontres Ipse**, conférences européennes alliant connaissances et perspectives, et les **Colloques professionnels Ipse**, abordant des thèmes plus liés au cœur des métiers des entreprises de protection sociale.
- **Des publications sous diverses formes** (Magazine Folio, Newsletter Folio@il, Actes des conférences Foliocollection...), pour communiquer une information riche à travers des articles, des réflexions et des contributions sur les thématiques de protection sociale;
- **Des visites d'études et des formations** pour les cadres, les administrateurs, les négociateurs afin de leur permettre de découvrir les problématiques sociales en Europe.
- **Des conseils, de la représentation, et surtout de la mise en relation** pour les adhérents de l'Ipse, avec son réseau en France et en Europe.

28

entreprises adhérentes à l'Ipse en 2012, dont :

14

groupes de protection sociale paritaires

11

entités mutualistes

3

entités associatives et sociétés

1

nouvel adhérent en 2012

34

administrateurs de l'Ipse des entreprises adhérentes ou à titre individuel

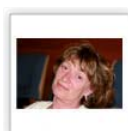
• • • Les entreprises adhérentes

- | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
|  | • ADREA
MUTUELLE |  | • KLESIA-IPGM |
|  | • AG2R
LA MONDIALE |  | • LA SOLIDARITE
MUTUALISTE |
|  | • APICIL |  | • LMDE |
|  | • ARPEGE |  | • MALAKOFF
MEDERIC |
|  | • AUDIENS |  | • MACIF
MUTUALITE |
|  | • CHORUM |  | • OCIRP |
|  | • DOMPLUS |  | • PRO BTP |
|  | • FNMF |  | • REUNICA |
|  | • HARMONIE
MUTUALITE |  | • UMC |
|  | • HUMANIS |  | • UNMI |
|  | • INPC |  | • UNPMF |
|  | • IRCEM |  | • UNME |
|  | • IRP - AUTO |  | • SMI |
|  | • KLESIA-D&O
PREVOYANCE | | |

• • • Le Conseil d'administration



Patrick Bézier
Directeur Général d'Audiens



Marie-Line Ducre
Directrice Générale UNME



Serge Bizouerne
Président de Domplus



Vanessa Favaro
Présidente de la LMDE



Jean Pierre Bobichon
Administrateur de l'Ipse



Cornélia Féderkeil-Giroux
Responsable du
Département Europe
de la FNMF



Paul Cadot
Vice-Président
d'Apicil Prévoyance



Jean-Claude Frey
Président de
la Mutuelle UMC



Pierre Cellot
Directeur chargé
du développement
de Klésia



Jean-Claude Gallou
Directeur délégué Ocirp



Alain Chenot
Président de l'Ipse



Nicolas Garier
Secrétaire général
adjoint chargé
des relations institutionnelles
AG2R La Mondiale



Hervé Colas
Directeur Général INPC



François Genelle
Directeur général de l'UNMI



**Jean Hubert
de Kersabiec**
Administrateur de l'Ipse



Jean-Michel Girardon
Directeur Espagne salariale
et gestion d'actifs
du groupe Humanis



Joseph Deniaud
Président du groupe
Harmonie Mutualité



Alain Gratadour
Président de
La Solidarité Mutualiste



Jean-Charles Grollemund
Directeur Général
groupe Ircem



Eric Rambaud
Directeur Général Adjoint
de Pro BTP
Secrétaire de l'Ipse



Otto Kaufmann
Chercheur du
Max-Planck-Institut Sozialrecht
Vice Président de l'Ipse



Jean-Marc Robinet
Directeur général de Réunica



François Jager
Administrateur de l'Ipse



Carmen RUBIA
Directrice adjointe aux rela-
tions extérieures du groupe
Aprionis



Yves Perrin
Trésorier de l'UNPMF



Guillaume Sarkozy
Délégué Général Malakoff
Médéric



Alain Petitjean
Vice Président
MACIF Mutualité



Patrick Schaepelynck
Administrateur de
l'Ipse



Bernard Petit-Jean
Président du
Conseil d'orientation de
l'Ipse



**Christian Shmidt de
La Brelie**
Directeur Général Klésia



Jean Picot
Président d'Honneur de l'Ipse



Jules Sitbon
Directeur Général d'Ipsa/IRP
Auto



Nicole Poiffait
Présidente de la SMI
Trésorière de l'Ipse



Jean-Marie Spaeth
Administrateur de l'Ipse



Jean-Marie Prouteau
Vice Président de
a Mutuelle Chorum
Vice Président de l'Ipse

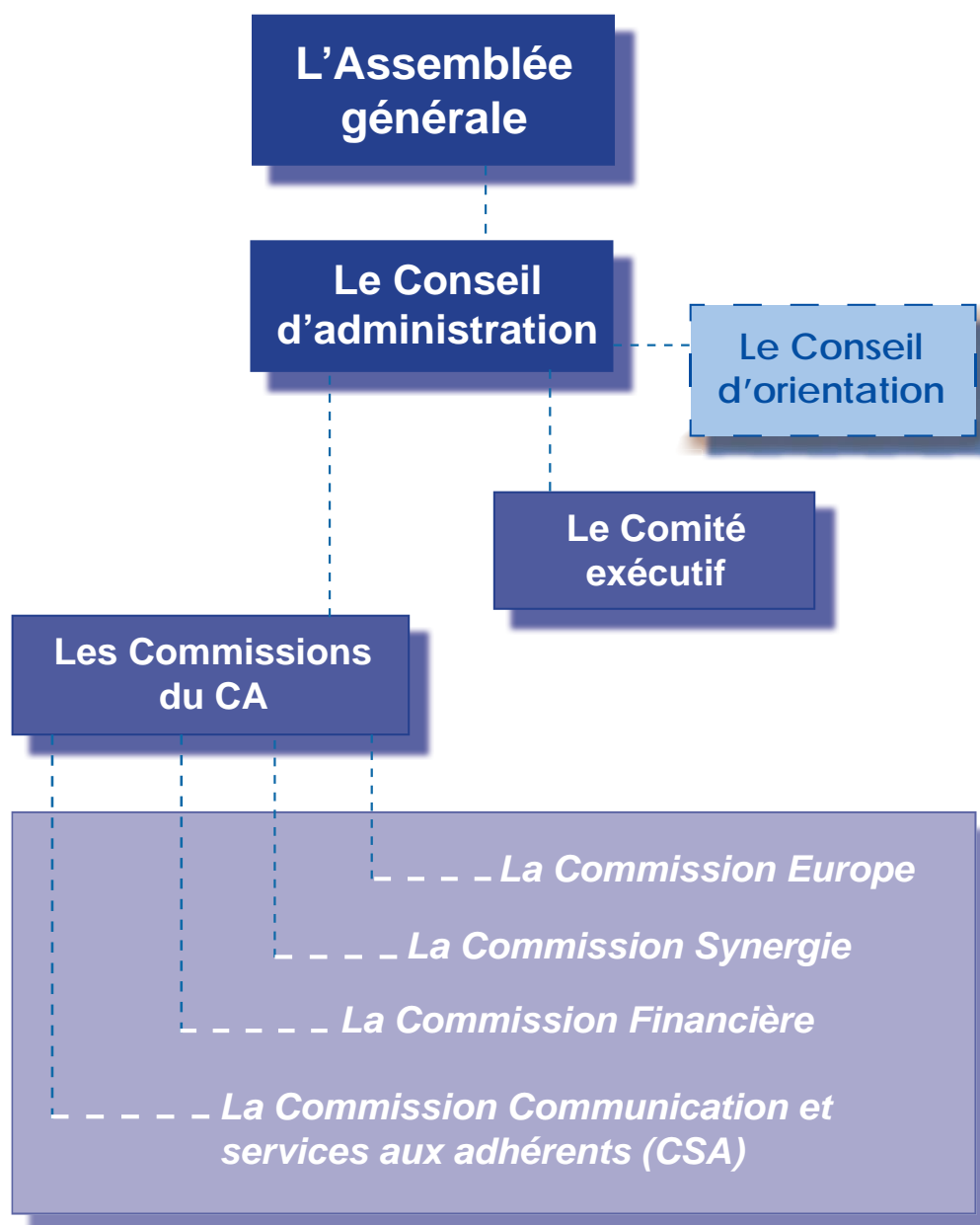


Alain Streissel
Directeur Général d'Arpège



Jacques Viallet
Président d'Adréa Mutuelle

• • • L'organisation de l'ipse



le comite executif

Alain Chenot, *Président*

Otto Kaufmann, *Vice-Président*

Jean-Marie Prouteau, *Vice-Président*

Nicole Poiffait, *Tresorière*

Eric Rambaud, *Secrétaire*

Dominique Boucher, *Délégué général*

les Commissions

Commission Synergie : Jean-Marie Prouteau, *Président*

Commission Europe : Otto Kaufmann, *Président*

Commission Financière : Nicole Poiffait, *Présidente*

Commission CSA : Carmen Rubia, *Présidente*

L'équipe permanente

Dominique Boucher, *Délégué général*

Simon Loréal, *Chargé de mission auprès
du Délégué général*

Lilianne Camard, *Communication et Evénementiel*

Sophie Ruiz, *Secrétaire Comptable*

• • • Le Conseil d'orientation

Le Conseil d'Orientation est un lieu d'échanges visant à éclairer les choix du Conseil d'administration de l'Ipse sur le long terme. Le Conseil d'Orientation est composé d'acteurs sociaux issus de différents pays européens (notamment la quasi-totalité des partenaires sociaux français et européens).



[OSE \(UE\)](#)
Cécile Barbier



[KNSB \(BG\)](#)
Assya Goneva



[ETUI \(UE\)](#)
Philippe Pochet



[CEGES \(FR\)](#)
Jean-Louis Cabrespines



[Medef \(FR\)](#)
Denis Granger



[Ipse \(UE\)](#)
Bernard Petit-Jean
Président du CO



[CFE-CGC \(FR\)](#)
Jean-Pierre Chaffin



[MPI \(DE\)](#)
Otto Kaufmann



[Montepio Geral \(PT\)](#)
José Alberto Pitacas



[FO \(FR\)](#)
Bernard Chénaie



[Syndex Europe \(UE\)](#)
Jean Lapeyre



[Mutualidade da Moita \(PT\)](#)
Mariana Reto



[ANMC \(BE\)](#)
Gabrielle Clotuche



[Fepem \(FR\)](#)
Marie-Béatrice Levieux



[\(AISS\)](#)
Hedva Sarfati



[CGT \(FR\)](#)
Bernard Daeschler



[Etuc/CES \(UE\)](#)
Henri Lourdelle



[Smeets, Stuger, De Vries \(NL\)](#)
Marcel Smeets



[CFTC \(FR\)](#)
Jean-Louis Deroussen



[REVES \(SE\)](#)
Jan Olsson



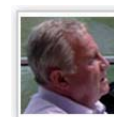
[Pour la Solidarité \(UE\)](#)
Denis Stokkink



[CFDT \(FR\)](#)
Marie-Claude Lasnier



[Ires \(IT\)](#)
Stefano Palmieri



[CMKOS \(CZ\)](#)
Josef Suchel

• • • Le partenariat

1360

contacts dans la base Ipse

L'Ipse dispose d'un réseau qualifié et a des contacts permanents avec des acteurs dans quasiment tous les Etats membres de l'Union européenne

La base Ipse large compte 1360 contacts, le «Turn-over» approche les 25% par an.

... issus de **36** pays

Les principales bases Ipse de travail comptent :

- ▶ Foliom@il (base d'information large): 972
- ▶ Folio : 618
- ▶ Folio@adhérent (administrateurs et membres des Commissions) : 67

618

contacts reçoivent
le magazine Folio de l'Ipse

Les partenaires de l'Ipse, en Europe et en France, sont :

- ▶ Des organismes sociaux, régimes de base et complémentaire, étatiques, mutualistes et paritaires ;
- ▶ des partenaires sociaux représentatifs des entreprises et des salariés ;
- ▶ des organisations internationales ;
- ▶ des associations et ONG ;
- ▶ la presse (Alternatives économiques, PSI, AEF, Liaisons sociales, Argus de l'assurance, Agence Europe, etc.)
- ▶ des universitaires et experts.

Les principales activités de l'Ipsse en 2012

En 2012 l'Ipsse s'est dernièrement intéressé aux **conséquences sociales des plans d'austérité en Europe** et aux voies possibles pour pérenniser et **développer la protection sociale**, notamment à l'occasion de la Rencontre Ipsse à Dublin, organisée les 4 et 5 octobre 2012.

Les questions autour de la **mission d'intérêt général** et la **mise en œuvre de la solidarité** au cœur des activités des entreprises paritaires et mutualistes ont également continué d'être au centre des préoccupations de l'Ipsse. Suite au 8e et 9e Colloques Professionnels Ipsse (2010-2011) et devant le débat sur la généralisation de la complémentaire santé de 2013, l'Ipsse s'est penché en 2012 sur les **conditions de désignation d'un opérateur unique pour des garanties collectives** (10^e Colloque Professionnel Ipsse).

Ipsse a également abordé avec ses adhérents des thématiques d'actualité, tels **l'entrepreneuriat social**, le **statut de la mutuelle européenne** ou encore les **placements solidaires**.

Enfin, l'Ipsse a récemment donné naissance à la **Charte européenne des entreprises de la protection sociale**, déclaration autour duquel les adhérents de l'Ipsse se rassemblent pour réaffirmer leurs valeurs, leurs atouts et leurs engagements afin de garantir une protection sociale responsable, citoyenne et juste.

Ces différents travaux de l'Ipsse ont pu aboutir grâce au travail de ses instances, de ses commissions de travail et de son conseil d'orientation.

29

*réunions des instances, du
Conseil d'orientation et des
commissions de travail du
Conseil d'administration de
l'Ipsse en 2012*

• • • Les réunions de l'Ipse

Les Instances de l'Ipse

L'organisation du Conseil d'administration, de l'Assemblée générale et du Comité exécutif est issue des nouveaux statuts mis en œuvre en 2010. Ces instances se sont réunies régulièrement en 2012, avec une assistance souvent fournie : il y a eu 1 Assemblée générale, 3 réunions du Conseil d'administration et 8 réunions du Comité exécutif.

Conseil d'orientation

Le Conseil d'administration est assisté par un Conseil d'Orientation chargé de déterminer les thèmes prioritaires de réflexions, d'études et de manifestations pour l'Ipse, en lien avec les partenaires sociaux et les réseaux d'experts dans l'ensemble de l'Union européenne. A ce titre, les travaux du Conseil d'Orientation sont régulièrement portés à la connaissance du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'orientation produisent régulièrement des articles de référence pour l'Ipse.

Il s'est réuni une première fois en 2012 pour échanger sur la situation économique et sociale en Europe, en pleine période de crise. Grâce aux points de vue des différents pays représentés, le Conseil d'orientation a ainsi accompagné les réflexions sur la Rencontre de Dublin et aidé à l'organisation en proposant des intervenants compétents (trois intervenants étaient par ailleurs membres du Conseil d'orientation).

Lors de la deuxième réunion de décembre, les experts participants au CO ont tout d'abord livré un regard plus pessimiste qu'à l'accoutumée sur l'évolution des crises en Europe, et notamment sur la dégradation des aspects sociaux. De nombreux échanges ont également porté sur la place et la forme de l'économie sociale, de l'entrepreneuriat social ainsi que de la protection sociale dans une période aussi sombre.

Commissions du Conseil d'administration

En 2012, il y a eu 3 réunions de la Commission Europe, 2 réunions de la Commission Synergie, 4 réunions de la Commission Financière et 6 réunion de la Commission Communication et services aux adhérents.

► La Commission Financière

La commission financière a pour originalité d'être statutaire. Elle contrôle la bonne tenue de la gestion dans son ensemble et des comptes de l'Ipse. Elle optimise la politique financière de l'institut et procède à l'élaboration du bilan et budget.

► La Commission Communication et services aux adhérents (CSA)

La Commission CSA propose les actions de communication de l'Ipse et réfléchit pour valoriser l'activité des acteurs sociaux associés à l'action de l'Ipse pour une protection sociale solidaire. Celle-ci veille également à la proposition de services adaptés pour nos adhérents.

En 2012, la commission CSA a permis d'accompagner le développement du nouveau site www.euroipse.org et sa livraison définitive (été 2012). Elle a également réfléchi aux développements futurs pour rendre son contenu plus accessible et opérationnel, pour les adhérents notamment, avec la création d'un espace adhérent.

La commission CSA a également fixé les grandes lignes de la communication de la Charte et réfléchi au «Forum des bonnes pratiques», deux projets liés qui devraient prendre un nouvel élan en 2013.

► La Commission Europe

La Commission Europe se charge du suivi de l'actualité européenne au regard des objectifs de l'Ipse et la faire partager avec ses membres. C'est aussi l'outil de préparation des Rencontres Ipse.

Elle a travaillé activement à la réalisation en 2012 de la XXXVIIIème Rencontre Ipse à Dublin. Les réunions de la Commission Europe ont permis de débattre des évolutions de la crise économique, sociale, d'opinion dans laquelle l'Europe semble plongée durablement, et particulièrement sur les mesures d'austérité sévères que mettent en place nombre d'Etats. Après la Rencontre de Dublin et les témoignages de pays frappés par l'austérité, la dernière réunion de la commission Europe a confirmé la pertinence de poursuivre la réflexion sur ce thème, en s'intéressant davantage aux Etats qui sembleraient moins touchés par la crise (XXXIXème Rencontre de Munich en juin 2013) et à quelles conditions le seraient-ils.

La commission Europe a également abordé à la fin de l'année 2012 deux sujets européens qui concernent les adhérents de l'Ipse : le statut de la mutuelle européenne et l'initiative sur l'entrepreneuriat social. La commission Europe poursuivra entre autres ses travaux sur ces dossiers lors des prochaines réunions.

► La Commission Synergie

La Commission Synergie a pour rôle originel le rapprochement des mondes mutualiste et paritaire : elle permet d'échanger sur des sujets, des problématiques qui nécessitent d'être traités en synergie. Elle participe de fait à la préparation des manifestations Ipse tout en collant à l'actualité.

Lors de la première réunion de 2012, Jean-Marc Leverrier, actuaire conseil, était l'invité pour aborder le thème «Peut-on sécuriser le risque financier pour une mutuelle ou une IP ?». La question était de savoir si les placements sécurisés, monétaires essentiellement, risquent ou non de résister à la crise budgétaire des Etats membres et aux dettes souveraines, particulièrement des Etats méditerranéens.

Les invités de la seconde réunion étaient Patrice Garnier et Béatrice Bayo, respectivement Président et responsable du développement de la société d'investissement de France Active (Sifa), société à laquelle participent, sous l'impulsion de l'Ipse, nombre de nos adhérents. Ils ont ainsi présenté la Sifa et ses investissements solidaires.

Charte européenne des entreprises de la protection sociale

Pour une protection sociale, responsable, citoyenne et juste



La crise qui touche le monde et particulièrement l'Europe depuis 2008 est, outre financière et économique, une crise de sens et d'éthique. Dans ce contexte difficile, les organismes de protection sociale solidaire ont particulièrement su résister à la crise grâce à l'absence de rémunération de capital et d'une politique de gestion avisée. Ils ont joué un rôle essentiel d'amortisseur social pour les populations.

Conscients de leurs missions particulières, les mutuelles et groupes paritaires adhérents à l'Institut de la protection sociale européenne (Ipse) ont décidé d'aller plus loin dans cette démarche en adoptant lors de l'Assemblée générale de l'Ipse du 4 avril 2012 une Charte européenne des entreprises de la protection sociale. Ils ont ainsi réaffirmé leur attachement à une protection sociale complémentaire solidaire, responsable, citoyenne et juste..

Avec cette Charte, les mutuelles et groupes paritaires adhérents de l'Ipse ont décidé de :

- **Se rassembler sur des valeurs communes**
- **Réaffirmer la spécificité de leur identité et de leurs activités**
- **S'affirmer comme une alternative crédible et nécessaire aux opérateurs mus par une logique exclusivement marchande**

Au-delà de ses premiers signataires, l'ambition de l'Ipse est de partager la Charte avec tous les acteurs de la protection sociale en France et dans les autres Etats de l'Union européenne.

Dans cet esprit tout au long de l'année 2012, l'Ipse a mené une campagne de sensibilisation. L'Ipse continuera durant 2013 et 2014 à organiser des rencontres et nouera des contacts avec les pouvoirs publics, des institutions et tutelles, auprès des partenaires sociaux et des acteurs de la protection sociale, qu'ils soient de statut mutualiste, coopératif ou paritaire.

Soucieuse que la Charte ne reste pas une simple déclaration de valeurs, l'Ipse s'engage également à aller plus loin en organisant un événement clé "Bonnes pratiques" qui permettra aux signataires de la Charte d'apporter les preuves concrètes à leurs engagements à travers la présentation de réalisations les différenciant du secteur marchand.

Retrouver la Charte européenne des entreprises de la protection sociale en annexes de ce rapport annuel.

• • • Les manifestations Ipsé



En 2012, l'Ipsé a organisé deux importantes manifestations :

► La XXXVIII^{ème} Rencontre Ipsé à Dublin (4-5 octobre 2012)

L'Institut de la protection sociale européenne – Ipsé – en partenariat avec la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail – Eurofound – a organisé les 4 et 5 octobre 2012 sa Rencontre annuelle - cette année à Dublin - sur le thème « La protection sociale : entre rigueur et nouveaux développements ». L'occasion pour de nombreux acteurs politiques et de la protection sociale, partenaires sociaux et chercheurs européens de réfléchir sur les évolutions des différentes crises et de la protection sociale en Europe, avec un aperçu particulier de la situation en Irlande.

Cet événement a permis d'accueillir un riche panel d'intervenants issus de différents pays de l'Union européenne et a accueilli près de 70 participants.

28

*intervenants lors de ces deux
manifestations de 2012 et plus de*

170

participants

48

*Rencontres et Colloques
professionnels depuis 1989*



► Le 10^{ème} Colloque professionnel (9 novembre 2012)

Organisé en partenariat avec Barthélémy Avocats et accueilli par Malakoff Médéric à Paris sur le thème « Désignation d'un opérateur unique pour gérer les garanties collectives dans une branche : libre prestation de services ou exigence de solidarité ? », ce Colloque a abordé la question de la légitimité des clauses de désignation.

Maître Jacques Barthélémy, avocat en droit social, y a tout d'abord entre autres démontré que la jurisprudence bien établie en matière de contrats de garanties collectives de prévoyance entre une branche professionnelle et un organisme assureur désigné montrerait qu'il ne s'agit pas d'une entente illicite entre entreprises, le droit de la concurrence ne remettant pas en cause le droit fondamental de négociation collective. Cela devrait toutefois nécessairement inviter à la mise en place de règles de transparence et à la plus grande rigueur de la part des partenaires sociaux lors de la conclusion de ces accords, la notion de régime, soit l'obligation l'assimilant à la sécurité sociale, étant ici fondamentale.

De nombreux intervenants et participants, au nombre de 100, acteurs de la protection sociale complémentaires et partenaires sociaux, ont ensuite longuement débattus de ces questions.

Les actes de la XXXVIII^{ème} Rencontre Ipsé et du 10^{ème} colloque professionnel sont disponibles sur le site www.euroipse.org.

• • • Les publications Ipsse



► Un nouveau site internet Ipsse en 2012 !

L'Ipsse dispose depuis la fin du mois de juin 2012 d'un site internet rénové sur l'URL www.euroipse.org. Outre un nouveau design, vous pouvez désormais accéder plus facilement à l'information, qu'il s'agisse des publications ou des événements de l'Ipsse. Pour les adhérents de l'Ipsse, un espace dédié est ouvert sur lequel il est possible de partager et visionner certains contenus réservés aux administrateurs (comptes-rendus des commissions de travail, interviews, etc.). Enfin, un espace particulier « Charte européenne » permet de télécharger la Charte européenne des entreprises de la protection sociale européenne ainsi que tous les documents liés.



► La newsletter Folio@il

La newsletter Folio@il a été un des supports de l'Ipsse pour communiquer l'actualité en 2012. Les articles de la newsletter sont publiés sur le site internet de l'Ipsse.



► La revue Folio

Avec 3 revues papier Folio et un supplément spécial « Rencontre de Dublin » en 2012, l'Ipsse a communiqué à ses adhérents et son réseau l'actualité de ses activités ainsi que de la protection sociale en France et en Europe, via des articles, des dossiers, des interviews. L'Ipsse a pu compter sur de nombreuses contributions, parmi lesquelles :

- **Elaine Fultz**, JMF Research Associates, « Réforme des comptes individuels gérés par le secteur privé en Europe central » (Folio 62)
- **Jérôme Vignon**, ancien directeur à la Commission européenne, « La solidarité est visionnaire » (Supplément Dublin – Folio 62)
- **Evelyne Pichenot**, membre du CESE, « Entretien sur la responsabilité sociale d'entreprise » (Folio 61)
- **Jean-François Trogrlic**, directeur de l'OIT à Paris, « Une recommandation sur les socles nationaux de protection sociale », (Supplément Dublin – Folio 62)

... et d'autres contributions encore, notamment de la part des administrateurs et des membres du conseil d'orientation de l'Ipsse.



► Les actes des manifestations Ipsse – Folioscollection

Les actes de la XXXVIIIème Rencontre Ipsse et du 10^{ème} colloque professionnel rassemblant l'intégrale des discours et exposés des intervenants de ces manifestations de 2012 ont été publiés sous forme papier Folioscollection.

Toutes les publications Ipsse sont disponibles sur le site de l'Ipsse www.euroipse.org.

• • • Les activités diverses

En 2012, l'Ipse a également répondu à des sollicitations ou demandes d'adhérents, parmi lesquelles :



► Groupe de travail Macif / Notre Europe Institut Jacques Delors

Durant toute l'année 2012, l'Ipse a participé aux réunions d'un groupe dédié à la promotion du modèle mutualiste en Europe et au suivi du dossier communautaire sur le statut de la mutuelle européenne.



► Interventions de l'Ipse

A deux reprises en 2012, l'Ipse est intervenu lors de journées de formation pour des adhérents :

- FNMF Région Rhône-Alpes - septembre 2012
- l'Institut de prévoyance AG2R-Macif Prévoyance - décembre 2012



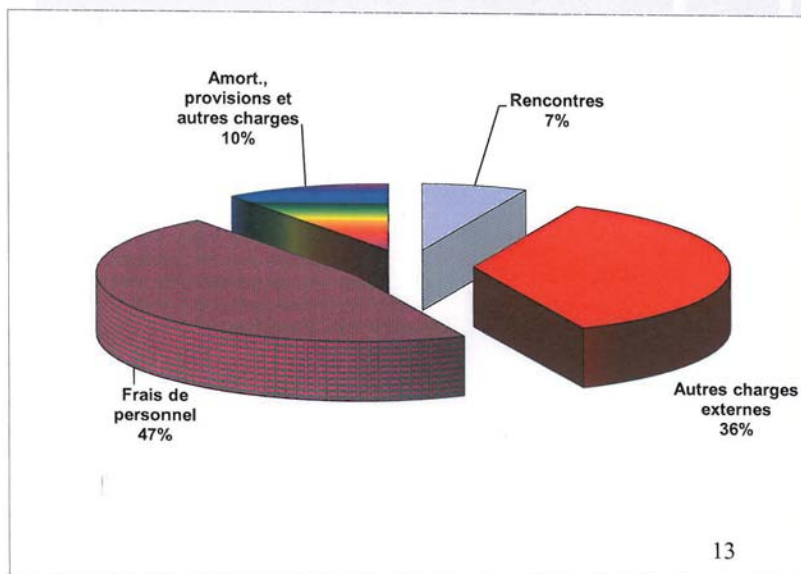
► **D'autres travaux** pour des projets devant trouver leur aboutissement en 2013 ont débuté en 2012, comme un séminaire sur la protection sociale en Europe pour les 40ans du groupe Ircem (mars 2013) ou encore une visite d'étude en Italie pour le groupe Audiens (septembre 2013).

Les interventions, les mises en relation, les conseils, dont l'origine provient d'une demande d'un ou de quelques adhérents, s'inscrivent généralement dans le cadre des activités ressortant du plan de travail de l'Ipse, défini selon les orientations arrêtées par les instances. Les visites d'étude sont plus spécifiquement liées à une convention réciproque avec les partenaires et interlocuteurs d'un Etat membre sur un thème lié avec les institutions européennes.

• • • Etat financier de l'ipse 2012

charges d'exploitation

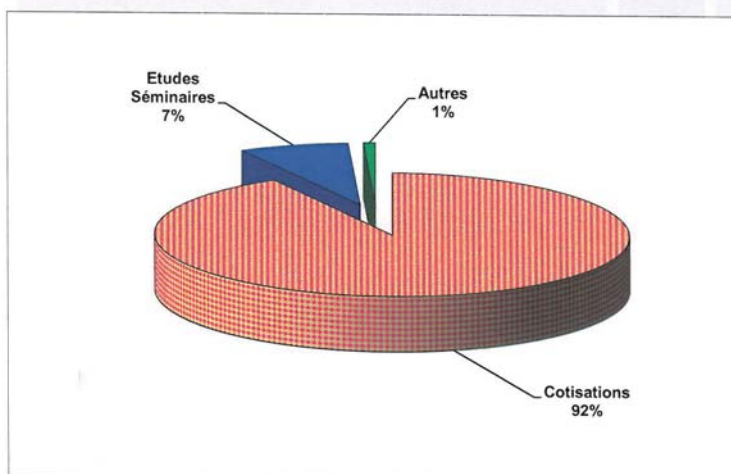
Rencontre	50 608
Autres charges externes	279 430
Frais de personnel	357 714
Amort., provisions et autres charges	79 997
	<hr/>
	767 749




Répartition des produits d'exploitation

Cotisations	774 300
Etudes Séminaires	63 144
Autres	6 774
	<hr/>
	844 218

Les cotisations
représentent 91,7%
des ressources



• • • Annexe



CHARTRE EUROPÉENNE

DES ENTREPRISES DE LA PROTECTION SOCIALE

POUR UNE **PROTECTION SOCIALE RESPONSABLE, CITOYENNE ET JUSTE**

LES ENTREPRISES EUROPÉENNES À STATUT MUTUALISTE, PARITAIRE OU COOPÉRATIF, QUI ŒUVRENT DANS LE DOMAINE DE L'ASSURANCE DE PERSONNES ET ADHÉRENT À LA CHARTRE, S'ENGAGENT :

- **À SATISFAIRE** LES BESOINS DES PERSONNES PROTÉGÉES, EN RESTANT FIDÈLES À LEURS VALEURS DE PROXIMITÉ, DE SOLIDARITÉ ET D'INTÉRÊT COLLECTIF, SANS NÉGLIGER LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ;
- **À RECHERCHER** PAR LEURS ACTIVITÉS UNE PROTECTION SOCIALE EFFICACIE ;
- **À DÉVELOPPER** DES ACTIONS INNOVANTES, RESPONSABLES, ATTENTIVES À L'INCLUSION SOCIALE, DANS L'ESPRIT DE LA CONSTRUCTION DE LA DIMENSION SOCIALE DE L'EUROPE ;
- **À RESPECTER** LES VALEURS ET LA MANIÈRE D'ENTREPRENDRE SOCIALEMENT RESPONSABLES QUI LES DISTINGUENT ;
- **À DÉFENDRE** LEUR GOUVERNANCE ET LEUR POLITIQUE D'EMPLOI, CONSTRUITES SUR DES ENGAGEMENTS DURABLES AU PROFIT ET AU SERVICE DE LEURS ADHÉRENTS, DE LEURS MEMBRES ET DES POPULATIONS ASSURÉES.

➤ LES RÉGIMES DE SÉCURITÉ SOCIALE CONSTITUENT LA CLÉ DE VOÛTE DE LA PROTECTION SOCIALE

Les entreprises signataires reconnaissent le rôle primordial d'une sécurité sociale. Elles affirment leur volonté d'être acteur à part entière de la construction d'une protection sociale responsable, citoyenne et juste.

➤ LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE EST AU SERVICE DE L'INTÉRÊT COLLECTIF ET DES BESOINS DE LA PERSONNE

Le dynamisme entrepreneurial, la recherche de la performance dans la durée, d'une compétitivité économique et sociale n'ont pas d'autre objectif que de renforcer l'utilité sociale des cotisations, des prestations et services.

➤ UNE GOUVERNANCE REPRÉSENTATIVE DES PERSONNES PROTÉGÉES ET À LEUR SERVICE

La direction et l'animation des entreprises signataires peuvent prendre plusieurs formes :

- Une gouvernance directe : chaque adhérent, membre, sociétaire est un acteur de la gouvernance de l'entreprise.
- Une gouvernance par délégation : elle est assurée paritairement par les représentations syndicales de salariés et organisations patronales.

Afin de rester au plus près des intérêts des assurés, les entreprises signataires s'engagent à conserver un modèle de gouvernance qui associe et implique les personnes physiques et morales pour le compte desquelles elles travaillent.

EUROPEAN CHARTER OF EUROPEAN ENTERPRISES OF THE PROTECTION OF SOCIAL SECURITY
 A RESPONSIBLE, CITIZEN AND JOINTLY RESPONSIBLE
 MUTUALIST, PARTNER OR COOPERATIVE MEMBER OF A
 PERSONAL INSURANCE SCHEME AND ADHERENT TO THE CHARTER OF EUROPEAN
 FAIRNESS FOR PERSONS WITH DISABILITIES AND VULNERABLE
 PEOPLE OF SOLIDARITY AND INTEREST COLLECTIVE AND
 INDIVIDUAL. **RESEARCHER** FOR THEIR ACTIVITIES IN THE
 DEVELOPMENT OF INNOVATIVE RESPONSIBLE AND
 SUSTAINABLE CONSTRUCTION OF ADMINISTRATIVE, SOCIAL, ENVIRONMENTAL
 AND THE MANNER OF ENTREPRENEURSHIP AND
 INVESTMENT. **ADHERENT** TO THE CHARTER OF EUROPEAN
 ENGAGEMENTS OF THE ASSURANCE AND
 PRESERVE THE POPULATION AND THE BENEFITS OF THE
 DEDICATED TO THE PROTECTION SOCIAL. LES ENTREPRISES
 LE PRINCIPAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE. ELLES SONT
 UN PARTI INTÉGRÉ DE LA CONSTRUCTION DU LIEN SOCIAL
 ET JUSTE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE EST AU
 S BESOINS DE LA PERSONNE LE DYNAMISME EN PER
 FORMANCE DANS LA DURÉE. DU DÉVELOPPEMENT
 PRODUCTIF DE LEUR PORTÉE D'ACTIVITÉS SOCIALES
 TRAVAILLENT. **DES ORGANISMES PILOTÉS DANS UNE PERS**
PECTIVE D'AUTOFINANCEMENT. LES ENTREPRISES
 IMPÉRATIFS À COURT TERME DE RÉSULTAT EN CON
 TRUITS EN CONSÉQUENCE. ELLES SE DÉVELOPPENT
 EN RECHERCHANT UN RÉSULTAT ÉQUILIBRÉ SUR LA DURÉE. ELLES ALIMENTENT PRIORITAIREMENT LEURS
 FONDS PROPRES AVEC LES RÉSULTATS QU'ELLES OBTIENNENT GRÂCE À LA QUALITÉ DE LEUR GESTION ET LA
 BONNE MAÎTRISE DE LEUR DÉVELOPPEMENT.

► DES ORGANISMES PILOTÉS DANS UNE PERSPECTIVE DE LONG TERME ET QUI PRIVILÉGIENT L'AUTOFINANCEMENT
 Les entreprises signataires ne sont pas soumises à des impératifs à court terme de rémunération du capital. Leurs tarifs sont construits en conséquence. Elles se développent en recherchant un résultat équilibré sur la durée. Elles alimentent prioritairement leurs fonds propres avec les résultats qu'elles obtiennent grâce à la qualité de leur gestion et la bonne maîtrise de leur développement.

► UNE REDISTRIBUTION INTÉGRALE AU BÉNÉFICE DES ADHÉRENTS
 Les entreprises de protection sociale solidaire gèrent leurs résultats dans l'intérêt exclusif de leurs adhérents ou sociétaires. Les excédents dégagés ne sont en conséquence utilisés que pour consolider les fonds propres nécessaires à la pérennité de leurs activités solidaires, réduire les cotisations des assurés et/ou améliorer les prestations d'assurance ou d'action sociale.

► DES ENTREPRISES ENGAGÉES DANS L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE
 Les principes et les valeurs sur lesquels sont fondées les entreprises signataires et leur pilotage sur le long terme induisent une conduite socialement responsable. Elles s'engagent à publier chaque année les mécanismes et les critères arrêtés au sein de leurs structures qui illustrent leur prise en compte des composantes sociales, environnementales et éthiques dans leurs stratégies d'investissement.

► UNE ACTION SOCIALE AU CŒUR DE LA VOCATION DES ENTREPRISES DE PROTECTION SOCIALE SOLIDAIRE
 Pour la protection des populations qu'elles assurent, elles s'engagent à détecter et à accompagner par une politique innovante les nouvelles demandes sociales des publics fragilisés et/ou en difficulté économique. En tant qu'acteurs de l'inclusion et du maintien du lien social, elles s'engagent à être pionnières dans la détection de nouveaux besoins et dans la diffusion des solutions qu'elles ont mises au point.

INSTITUT DE LA PROTECTION SOCIALE EUROPÉENNE

IPSE À PARIS
 92 boulevard de Magenta - F 75010 - PARIS
 Tél. +33 1 40 37 13 88 - Fax : +33 1 40 36 07 65

IPSE À BRUXELLES
 Square Gutenberg, 8 / B-1000 BRUXELLES
 Tél. +32 2 280 44 82 - Fax : +32 2 230 50 07

eurosocial@euroipse.org
 www.euroipse.org





FAISONS VIVRE LA CHARTRE

en 2013

En 2012, lors de l'Assemblée générale de l'Institut de la protection sociale européenne - Ipse - les mutualités et groupes paritaires de protection sociale adhérents de l'Ipse ont décidé d'adopter la Charte européenne des entreprises de la protection sociale.

Cette Charte est née de la volonté des entreprises adhérentes de l'Ipse de réaffirmer leur attachement à une conception d'entreprendre basée sur une vision long-terme, la solidarité et l'intérêt collectif, afin de garantir une protection sociale responsable, citoyenne et juste (cf. Pourquoi la Charte européenne des entreprises de la protection sociale ?).

Avec cette Charte, les mutuelles et groupes paritaires adhérents de l'Ipse ont ainsi décidé de :

- **Se rassembler sur des valeurs communes**
- **Réaffirmer la spécificité de leur identité et de leurs activités**
- **S'affirmer comme une alternative crédible et nécessaire aux opérateurs mus par une logique exclusivement marchande.**

Au-delà de ses premiers signataires, l'ambition de l'Ipse est de partager la Charte avec tous les acteurs de la protection sociale en France et dans les autres Etats de l'Union européenne. L'Ipse entend ainsi poursuivre ses actions visant à promouvoir la Charte en sensibilisant de nombreux acteurs tout au long de l'année 2013.

Soucieuse que la Charte ne reste pas une simple déclaration de valeurs, l'Ipse s'engage également à aller plus loin en organisant un événement clé "Bonnes pratiques" à la fin de l'année 2013 qui permettra aux signataires de la Charte d'apporter les preuves concrètes à leurs engagements à travers la présentation de réalisations les différenciant du secteur marchand (plus d'informations prochainement).

Pour que ces principes, ces engagements trouvent un véritable écho en 2013, tant au sein des organismes de protection sociale que des institutions nationales et européennes, l'Ipse a besoin de ses adhérents, de ses partenaires et de tous les acteurs se reconnaissant dans ces valeurs pour porter la Charte européenne des entreprises de la protection sociale.

RETROUVEZ LES DOCUMENTS

- [La Charte européenne des entreprises de la protection sociale](#)
- [Le texte de présentation "Pourquoi la Charte européenne des entreprises de la protection sociale ?"](#)
- [L'Ipse en quelques mots...](#)

CONTACT IPSE

SIMON LORÉAL
simon.loreal@euroipse.org
TÉL. 01 40 37 71 93
www.euroipse.org